

Formulaire d'enregistrement – Zone d'entreposage

Objectif

Le présent formulaire d'enregistrement doit être présenté à Parkbridge pour obtenir l'autorisation d'entreposer temporairement certains biens, tel que décrit ci-dessous, à l'extérieur du site saisonnier désigné de l'occupant. Ce formulaire doit être dûment rempli et signé avant d'être soumis au bureau du Camping concerné et doit être accompagné d'une preuve d'assurance couvrant les biens visés par la demande d'entreposage.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le bureau du Camping Parkbridge concerné.

Renseignements personnels

Nom(s) : _____ (« l'occupant »)

N° de site : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____

À : _____ (le « propriétaire »)
Nom du Camping

Détails des biens

Type de biens entreposés (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

- Embarcation ou remorque pour embarcation
- Véhicule
- Voiturette de golf
- Remorque utilitaire
- Autre (veuillez préciser) : _____

Description du bien (veuillez remplir toutes les sections, le cas échéant)

Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____

Couleur : _____ Enregistrement : _____ Plaque d'immatriculation : _____

Couverture d'assurance du bien*

Compagnie : _____ N° de police : _____ Date d'exp. _____

*Une preuve d'assurance doit accompagner ce formulaire d'enregistrement.

Deuxième bien (au besoin) (veuillez remplir toutes les sections, le cas échéant)

Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____

Couleur : _____ Enregistrement : _____ Plaque d'immatriculation : _____

Couverture d'assurance du bien*

Compagnie : _____ N°de police : _____ Date d'exp. Date : _____

*Une preuve d'assurance doit accompagner ce formulaire d'enregistrement.

Frais d'entreposage

L'occupant convient de payer tous les frais d'entreposage applicables pour les biens indiqués dans le présent formulaire d'enregistrement, tels qu'établis et modifiés périodiquement par Parkbridge. Les frais d'entreposage sont déterminés en fonction du type de bien entreposé, de la saison d'entreposage choisie et du lieu d'entreposage désigné.

Exigences relatives au paiement

Tous les frais d'entreposage doivent être payés en entier avant que le bien soit placé dans la zone d'entreposage, à moins d'une approbation écrite contraire de Parkbridge. L'entreposage ne sera pas autorisé, et l'accès à la zone d'entreposage pourrait être refusé, jusqu'à ce que tous les frais requis aient été payés.

Défaut de paiement

Si l'occupant ne paie pas les frais d'entreposage à l'échéance :

- L'autorisation d'entreposage peut être suspendue ou révoquée;
- Parkbridge peut restreindre l'accès aux biens entreposés;
- Parkbridge peut déplacer, déplacer, remorquer ou retirer les biens entreposés aux frais de l'occupant;
- Parkbridge a la faculté de mettre en œuvre les mesures correctives stipulées dans les modalités, y compris la considération des biens comme abandonnés, en cas de défaut de paiement.

Période et frais d'entreposage

Saison d'entreposage (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

- Saison de fermeture (automne-printemps)
- Entreposage estival

Date de début : _____ Date de fin : _____

Frais : _____

Lieu d'entreposage

Zone d'entreposage demandée :

- Zone d'entreposage d'embarcations à l'extérieur
- Zone d'entreposage d'embarcations à l'intérieur
- Zone d'entreposage supplémentaire à l'extérieur
- Zone d'entreposage supplémentaire à l'intérieur
- Autre : _____

Le bien sera-t-il couvert ou hivernisé?

- Oui
- Non
- Sans objet

Exigences en matière d'accès**

Aurez-vous besoin d'accéder au bien pendant la période d'entreposage?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser la fréquence prévue :

- Occasionnellement
- Mensuellement
- Autre : _____

**Veuillez communiquer avec le bureau du Camping Parkbridge concerné pour organiser l'accès pendant la saison de fermeture.

Modalités

En soumettant le présent formulaire d'enregistrement, l'occupant reconnaît et accepte ce qui suit :

1. Nature de l'entreposage; aucun baillement

L'entreposage est offert par Parkbridge moyennant rémunération et dans un cadre précis. La présente entente ne crée pas de contrat de baillement, d'entreposage, de location ou de garde. Parkbridge ne dispose pas de la garde, de la possession ou du contrôle des biens entreposés, à l'intérieur ou à l'extérieur.

2. Type d'entreposage et risques associés

L'occupant reconnaît que les risques associés à l'entreposage varient selon que la zone d'entreposage assignée est intérieure ou extérieure.

(a) Entreposage extérieur

Les zones d'entreposage extérieures peuvent être dépourvues de clôture, de surveillance et d'éclairage. Il est également possible qu'elles soient exposées aux conditions météorologiques et environnementales, notamment la pluie, la neige, la glace, la grêle, le vent, les débris d'arbres, la faune, les rongeurs, les insectes et les inondations. L'occupant comprend que l'entreposage extérieur n'offre aucune protection contre les éléments.

b) Entreposage intérieur

Les zones d'entreposage intérieures peuvent être clôturées, mais elles ne sont pas dotées d'un système de climatisation ou de régulation de l'humidité, à moins d'indication contraire par écrit. L'entreposage intérieur réduit, mais n'élimine pas, les risques de vol, de vandalisme, d'infiltration d'eau, d'humidité, d'organismes nuisibles, de moisissure ou de problèmes structuraux.

Tous les biens sont entreposés entièrement aux risques de l'occupant, peu importe le type d'entreposage.

3. Décharge de responsabilité

Dans toute la mesure permise par la loi, l'occupant dégage Parkbridge et ses sociétés affiliées, employés, mandataires et entrepreneurs de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage aux biens entreposés, quelle qu'en soit la cause, notamment :

- événements météorologiques, inondations, dommages causés par l'eau, corrosion, moisissure, rongeurs, animaux, insectes;
- feu, fumée, défaillances structurales, fuites ou conditions environnementales;
- vandalisme, intrusion, actes malveillants ou activités criminelles;
- actes ou omissions de tiers;
- tout acte de négligence ou omission de Parkbridge ou des personnes dont elle est responsable.

Parkbridge ne garantit pas la sécurité, la surveillance, le clôturage, l'éclairage ou l'accès contrôlé, quel que soit le type d'entreposage.

4. Indemnisation

L'occupant doit indemniser et dégager Parkbridge de toute responsabilité à l'égard des réclamations, des dommages, des coûts de nettoyage environnemental, des frais de remorquage ou d'enlèvement et des frais juridiques découlant :

- de la présence, de l'état, de l'entreposage ou de l'enlèvement des biens de l'occupant;
- des fuites, des déversements, des écoulements de liquide, des batteries ou de substances dangereuses;
- des dommages ou blessures causés par l'occupant ou ses biens;
- de la violation de la présente entente par l'occupant.

5. Frais d'entreposage, paiement et recours en cas de défaut de paiement

Les frais d'entreposage doivent être payés conformément aux exigences de Parkbridge. L'entreposage ne sera pas autorisé, et l'accès pourrait être restreint jusqu'à ce que tous les frais soient payés en totalité.

Si l'occupant ne paie pas les frais à leur échéance :

(a) Parkbridge peut restreindre l'accès de l'occupant;

(b) Parkbridge peut déplacer, remorquer ou enlever les biens aux frais de l'occupant;

(c) si les frais demeurent impayés pendant 30 jours, Parkbridge peut considérer que les biens sont abandonnés et peut les vendre, en disposer, les déplacer, les mettre au rebut ou les détruire sans être tenue responsable.

Parkbridge peut appliquer le produit de la vente (s'il y a lieu) à des montants impayés, sans obligation de remettre les fonds excédentaires, sauf si la loi l'exige.

6. Exigences en matière d'assurance

L'occupant doit souscrire une assurance adéquate couvrant la valeur de remplacement complète de tous les biens entreposés à l'intérieur ou à l'extérieur.

Parkbridge n'assure pas les biens entreposés et n'est pas responsable des pertes non assurées ou sous-assurées. L'occupant doit fournir une preuve d'assurance sur demande.

7. Activités et biens interdits

L'occupant ne doit pas entreposer :

- des produits inflammables, des combustibles, du propane, des solvants, des produits chimiques ou des substances dangereuses (à moins que les contenants soient vides et bien protégés, et que Parkbridge ne l'autorise expressément);
- des marchandises périssables ou des substances attractives;
- des explosifs, des armes à feu, des produits de contrebande ou des articles illégaux;
- de l'équipement ou des véhicules qui fuient, dangereux ou non fonctionnels.

L'occupant ne doit pas effectuer de réparations, d'entretien, de chargement, de ravitaillement en carburant ou de modification dans la zone d'entreposage.

Parkbridge peut enlever des biens interdits ou dangereux aux frais de l'occupant et sans préavis.

8. Droits d'accès, d'inspection et de déplacement de Parkbridge

Parkbridge peut, sans préavis et sans engager sa responsabilité :

- entrer dans les zones d'entreposage pour vérifier la conformité, la sécurité ou les dangers;
- photographier des biens aux fins de tenue de registres;
- déplacer, remorquer ou déplaçer des biens au besoin pour des raisons opérationnelles, de sécurité ou saisonnières;
- restreindre ou refuser l'accès pendant l'entretien, les urgences ou la saison de fermeture.

Parkbridge ne sera pas responsable des pertes ou des dommages causés par de telles actions.

9. Période d'entreposage, enlèvement des biens et abandon

L'occupant doit enlever les biens entreposés avant la fin de la période d'entreposage approuvée ou plus tôt selon les directives de Parkbridge.

Si les biens ne sont pas enlevés, ils peuvent être :

- considérés comme abandonnés;
- remorqués, déplacés, vendus ou éliminés aux frais de l'occupant;
- enlevés sans responsabilité pour perte, dommage ou valeur réduite.

10. État et identification des biens

L'occupant est tenu de s'assurer que tous les biens entreposés sont correctement protégés, verrouillés, hivernisés, drainés et identifiés. Parkbridge peut photographier les biens aux fins de tenue de registres.

11. Restriction d'accès

L'accès aux zones d'entreposage intérieures ou extérieures peut être restreint en raison de conditions météorologiques, de l'entretien, de conditions de sécurité, de besoins opérationnels ou de la saison de fermeture du centre de villégiature.

Parkbridge ne garantit pas un accès 24 heures sur 24 ni une disponibilité continue.

12. Coordonnées et avis

L'occupant doit aviser rapidement Parkbridge de tout changement apporté à son adresse postale, à son numéro de téléphone ou à son courriel.

Les avis transmis aux dernières coordonnées connues de l'occupant sont réputés avoir été reçus.

13. Aucune garantie d'espace ou de lieu d'entreposage

Parkbridge ne garantit pas la disponibilité, la taille ou l'emplacement d'un espace d'entreposage intérieur ou extérieur. Les attributions d'espace d'entreposage peuvent être modifiées ou retirées en tout temps, sans responsabilité.

14. Confidentialité

La Politique de confidentialité de Parkbridge, modifiée périodiquement, s'applique au présent formulaire d'enregistrement et à la relation entre le propriétaire et l'occupant. En concluant la présente entente, l'occupant convient que le propriétaire peut recueillir les renseignements personnels et confidentiels mentionnés dans la Politique de confidentialité de Parkbridge. Il est possible de consulter la Politique de confidentialité de Parkbridge à l'adresse suivante :

<https://parkbridge.com/fr/legal-info>

15. Droit applicable

La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province ou du territoire où est situé le centre de villégiature Parkbridge et où sont entreposés les biens. Les parties reconnaissent la compétence juridictionnelle exclusive des tribunaux de cette province ou de ce territoire pour tout différend découlant de la présente entente ou y afférent.

16. Entente intégrale

Les présentes modalités, ainsi que le formulaire d'enregistrement et les règles applicables du Camping, constituent l'entente intégrale entre les parties concernant l'entreposage et remplacent toutes les déclarations ou ententes antérieures.

En apposant ma signature sur le présent formulaire d'enregistrement, je déclare avoir pris connaissance des conditions énoncées et m'engage à les respecter.

Signature

Date

À usage interne seulement

Paiement des frais d'entreposage reçu (encerclez) : Oui Non

Lieu d'entreposage attribué : _____

Date de traitement : _____ Initiales du personnel : _____